

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MB/LR

N°2023-124

OBJET

Motion de soutien à la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030

Nombre de membres ayant assisté à la séance : 12
(+ une procuration)

Votes pour : 13

Affiché à la porte de la Mairie le :
Le 17 octobre 2023

L'an **deux mille vingt-trois**, le seize octobre, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur André MIR, Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : **10 octobre 2023**

Présents : MM. André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Françoise VIDALON, Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Marie-Pierre FORGUE SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR, Nicolas HERQUÉ.

Procuration de Monsieur René DARAN à Monsieur André MIR.

Absents (excusés) : Messieurs Christophe BOURREC et Alain DEDIEU.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe AIZIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **douze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Communes, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Philippe AIZIER** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La montagne française regroupe un ensemble de communes, support de stations, constituant un poumon économique essentiel pour notre pays et faisant du domaine skiable français le premier au monde. Accueillir un événement aussi universel que les Jeux Olympiques et Paralympiques est une chance à la hauteur du rayonnement international de nos stations de montagne.

Les Jeux Olympiques d'hiver de Chamonix en 1924, de Grenoble en 1968, puis les jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Albertville en 1992, ont eu un impact considérable sur nos territoires en renforçant leur attractivité tout en accélérant leur adaptation en particulier en matière d'urbanisme et d'environnement.

La candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur représente une formidable opportunité pour faire rayonner de nouveau la montagne française au-delà de nos frontières et montrer notre savoir-faire et notre professionnalisme en particulier en matière d'organisation de grands événements.

L'Association Nationale des Maires des Stations de Montagne invite l'ensemble des communes support de stations de montagne françaises à s'associer à ce mouvement pour faire de cette candidature une chance pour la France.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la motion présentée :

La commune de **Saint-Lary Soulan** soutient pleinement la candidature commune des Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver de 2030 et s'engage avec enthousiasme dans ce projet collectif.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Fait à Saint-Lary-Soulan, le 16 octobre 2023
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Accusé de réception en préfecture
065-216503888-20231020-DEL-2023-124-DE
Date de télétransmission : 20/10/2023
Date de réception préfecture : 20/10/2023



Le Maire,


André MIR